Trente-cinquième année. — N° 193. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 19 Août 1876.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Août 1876.

Chronique générale.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La Chambre des députés a terminé samedi dernier ses travaux.

La seconde session aura duré du 8 mai au 12 août, soit environ trois mois, pendant lesquels la Chambre a tenu soixante-cinq séances.

Le nombre des projets de loi votés dans le cours de la session s'élève à trente-huit.

Sur ces trente-huit projets, vingt ont un caractère d'intérêt général, dix-huit sont des projets d'intérêt local.

Les vingt projets d'intérêt général sont :

1° La loi relative à la collation des grades, repoussée ;

2° La loi des maires, modifiée par le Sénat dans sa dernière disposition ;

3° La loi instituant une pension de retraite pour les fonctionnaires de l'enseignement primaire, également modifiée par le Sénat ;

4° Une proposition de loi ouvrant un crédit de 125,000 francs pour l'envoi d'ouvriers, de cultivateurs et d'instituteurs à l'Exposition de Philadelphie ;

5° Une proposition fixant l'ouverture de la première session annuelle des conseils généraux au second lundi après Pâques ;

6° Deux projets de loi portant approbation de conventions postales avec le Pérou et les Pays-Bas ;

7° Un projet de loi relatif à l'ouverture à Paris d'une Exposition internationale universelle en 1878 ;

8° Un projet de loi concernant le transport de la contribution foncière dans le cas de réunion de communes ;

9° Une proposition portant modification des articles 620 et 626 du code de commerce ;

10° Une proposition demandant la réunion en un seul projet de toutes les demandes de crédits supplémentaires ou extraordinaires ;

11° Un projet de loi abolissant la garnison individuelle pour le recouvrement des contributions directes.

A ces onze premiers projets, il convient d'en ajouter neuf autres portant ouverture de crédits complémentaires ou extraordinaires pour les exercices 1870, 1871, 1875 et 1876.

Enfin trois résolutions instituant deux commissions pour l'étude d'un projet de code rural et d'un projet de code de la presse et une troisième commission chargée d'étudier les moyens de combattre le phylloxera.

Si l'on ajoute à cette nomenclature dix-huit projets d'intérêt local, parmi lesquels l'important projet autorisant l'emprunt de 120 millions de la ville de Paris, on arrive au total de 50 projets ou propositions, examinés et votés au cours de la session.

Il importe en outre de faire remarquer que ce tableau ne comprend pas les projets de loi des budgets de la guerre, de l'instruction publique et des beaux-arts, dont la discussion a occupé, à elle seule, plus de quinze séances de la Chambre.

***

Sénateurs et députés sont à peine partis que déjà nous avons de leurs nouvelles. Il paraît qu'ils ne vont pas trouver dans les départements ce que beaucoup d'entre eux allaient y chercher : l'opinion publique, même chez les gens avancés, est au calme et à la conciliation : il n'est pas jusqu'aux radicaux qui n'aient leur point de sagesse. L'impression est bonne à noter, et dans les sphères gouvernementales on croit à la sagesse des conseils généraux. Quant aux tournées de M. Gambetta et des autres ténors du parti républicain, elles paraissent sinon devoir être abandonnées, du moins ajournées jusqu'après la session des conseils généraux : ces messieurs ne veulent pas que l'attention publique soit distraite, et ils veulent profiter des fautes qui peuvent être commises pendant cette même session. Un seul député part en Pierre l'Hermite, c'est M. Naquet, l'apôtre du divorce ; celui-là ne veut entendre à rien et est considéré à l'extrême gauche même comme un bachi-bouzouk indiscipliné.

Quant à M. Gambetta, son opportunisme le retient au rivage ; il paraît peu disposé à faire de nouvelles balconnades. En effet, il doit se rendre à Londres dans le courant de septembre avec M. Gustave Hubbau, secrétaire de la commission du budget, dans le but de faire une étude approfondie du système de *l'income tax :* voilà un prétexte pour se soustraire aux questions des frères et amis, et on ne saurait trop en reconnaître l'habileté.

***

L'anniversaire du 15 août s'est passé sans incident et la foule était moins grande qu'on ne pensait à l'église Saint-Augustin. A ce propos, nous dirons que M. de Marcère vient, dit-on, d'adresser une circulaire à tous les préfets pour interdire rigoureusement partout les manifestations qui pourraient avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre 1870, le gouvernement ayant été informé que divers députés devaient organiser des manifestations dans deux départements.

***

Les membres qui composent la commission d'état-major ont définitivement arrêté tous les points de la loi nouvelle en préparation pour permettre à M. le général Pourcet de terminer son rapport et de le déposer dès le début de la session.

***

On lit dans la *France :*

« Quelques journaux ont insinué que l'élection de M. Dufaure avait été obtenue grâce à un compromis en vertu duquel les sénateurs du groupe constitutionnel avaient pris l'engagement de voter pour M. Chesnelong, à la première vacance. On est même allé jusqu'à dire que le ministère s'était également engagé. Nous sommes autorisé à affirmer que pas un ministre et pas un sénateur du groupe désigné n'a pris un engagement semblable, ni directement, ni indirectement. »

La *France* prend une peine inutile en démentant un propos qui n'a paru, croyons-nous, que dans un seul journal, et auquel personne n'avait cru, pas même sans doute le journal en question.

***

M. Wolowski, sénateur, vient de succomber aux atteintes d'une longue et cruelle maladie.

Né à Varsovie, le 31 août 1810, il était fils de l'ancien président de la Diète polonaise. Après avoir terminé ses études en France, il prit une part active à l'insurrection de 1830 et fut renvoyé à Paris en qualité de secrétaire de légation. Les désastres de la Pologne le retinrent en France, où il reçut, en 1834, des lettres de naturalisation.

M. Wolowski est surtout connu comme économiste. En 1833, il fonda la *Revue de législation et de jurisprudence ;* en 1839, il fut nommé professeur de législation au Conservatoire des Arts-et-Métiers. En 1848, il fut élu représentant à l'Assemblée constituante ; plus tard, il fut nommé membre de l'Assemblée législative, et, dans ces derniers temps, il fit partie de l'Assemblée nationale, puis du Sénat.

M. Wolowski appartenait au parti républicain modéré. Sa mort laisse vacant un fauteuil de sénateur inamovible.

***

Le *Moniteur* nous donne cet écho du ministère des affaires étrangères :

« Il résulte de l'ensemble des informations qui nous parviennent de divers côtés que la majorité des puissances européennes ne considère pas la situation actuelle en

---

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PION.

(*Suite.*)

III. — UN COMPLOT.

En voyant, le lendemain, à la classe, le pauvre Greenhorn encore plus pâle que de coutume, je me sentis saisi de remords.

J'aurais voulu aller lui tendre la main, et le prier de me pardonner mon attaque et mon lâche silence ; mais mon mauvais génie m'épiait, sous les traits d'Arthur de Montmeillan, et je n'osais affronter ni sa rancune ni ses railleries.

Après les devoirs, dépêchés tant bien que mal, on tint conseil dans la cour.

Il ne s'agissait de rien moins que de guetter Greenhorn à sa sortie des arrêts, et de se venger sur lui de toutes les vexations de la veille ; il n'y était pour rien, à la vérité ; raison de plus pour qu'il en subit les conséquences.

D'ailleurs, les vacances approchaient ; il fallait lui faire un adieu dont il se souvînt.

Le gros Adolphe opina pour qu'on l'assommât avec ensemble.

Arthur trouvait le procédé trop brusque, et voulait qu'il y eût prétexte pour engager la querelle.

Quelques-uns étaient d'avis de le laisser tranquille, et j'allais me ranger de leur bord, lorsqu'un méchant petit singe, qui avait comme moi l'honneur d'être protégé par Montmeillan, et qui lui en marquait sa reconnaissance en espionnant pour lui, accourut tout essoufflé.

— Vous ne savez pas, messieurs, une grande nouvelle !... Devinez à quoi Greenhorn passe son temps, pendant qu'il est aux arrêts ?

— A dormir, je suppose ?

— Oh ! non, il est assez bête pour faire ses pensums en conscience, lui ! Il est capable de copier lisiblement deux mille vers, au lieu d'appliquer à cet agréable exercice la méthode perfectionnée de Montmeillan, qui a trouvé moyen de faire manœuvrer dix plumes de front attachées à une règle, si bien qu'un *habile* a griffonné une page avant qu'un *simple* ait écrit une ligne. Eh bien, après son pensum fini, devinez à quoi il s'occupe ?

— Il bâille ?

— Il fait la chasse aux mouches ?

— Ou bien il se gratte les jambes, pour se faire des bas rouges !

— Vous n'y êtes pas.

— Je parie qu'il repasse ses verbes grecs et latins.

— Cherchez encore.

— Ma foi ! je ne trouve plus rien. Il ne peut pas manger, puisqu'il n'a pas le sou ; on ne l'a jamais vu achèter même un chausson aux pommes ; il ne peut pas lire, puisqu'il n'a pas de livre, à moins que ce ne soit sa Grammaire.

— Il a inventé un autre passe-temps.

— Lequel ? voyons, en finiras-tu ?

— Il raccommode ses vieux souliers.

— Bah !

— Parole d'honneur !

— Tu l'as vu ?

— Comme je vous vois.

— Par où ?

— Par un trou que j'ai fait avec une vrille dans la cloison, et que j'agrandis toutes les fois qu'on m'envoie aux arrêts.

— Tiens ! c'est une idée ; mais, à ce compte-là, le trou doit être grand comme la lune.

— Ne divaguons pas, messieurs, interrompit Montmeillan. Nous voilà maîtres d'un des secrets de Greenhorn, qui en a autant qu'il y a de jours dans l'an. Voyons le parti qu'on peut en tirer contre lui.

Premier chef d'accusation : il raccommode lui-même ses vieux souliers, ce qui est indigne d'un homme comme il faut.

Second chef d'accusation : il se cache pour se livrer à cet exercice, ce qui dénote d'ignobles penchants, dont il rougit.

Troisième chef d'accusation : il est pauvre comme Job et presque aussi patient, c'est-à-dire impatientant.

Conclusion, qu'il doit être soumis aux mêmes épreuves que ce saint homme, pour la plus grande édification des fidèles.

Or le point vulnérable de messire Greenhorn, c'est l'orgueil ; et nous tenons de quoi le faire dégringoler de ses échasses.

Le complot une fois ourdi, on avisa aux moyens d'exécution.

Il fut convenu qu'on députerait à Greenhorn trois des plus taquins de la bande, pour le féliciter sur les arts d'agrément qu'il cultivait en cachette.

D'abord l'Anglais ne comprit pas.

Les quolibets français et latins pleuvaient autour de lui, dru comme grêle, sans l'émouvoir.

Impatientés de dépenser tant d'esprit en pure perte, et voyant que leurs piqûres ne faisaient point venir le sang, ces méchants frelons abandonnèrent les *tropes* et en vinrent au fait.

Le fils d'un avocat se chargea du réquisitoire.

— A toi, Greenhorn, ici présent, nous déclarons que tu nous as été dénoncé raccommodant toi-même tes vieilles chaussures, ce qui est contraire à nos us et coutumes, très-nuisible aux intérêts des savetiers émérites du quartier, injurieux à la réputation d'un établissement qui se pique de n'admettre dans son sein que des fils de famille, et souverainement déplaisant auxdits fils de famille. En

Serbie comme suffisamment mûre pour une médiation. On paraît croire, en effet, que les échecs subis par les Serbes ne sont pas absolument décisifs, et qu'en tout cas il est préférable, pour se rendre compte de l'état des choses, d'attendre quel contre-coup ces échecs peuvent avoir dans les affaires intérieures de la principauté. Plusieurs journaux parlent déjà d'une abdication volontaire du prince Milan : on dit qu'il a, en effet, exprimé cette intention ou plutôt qu'elle est d'accord avec certaines dispositions manifestées antérieurement.

» Notre opinion est donc que les affaires orientales ne sont pas destinées à changer d'aspect immédiatement, et que l'Europe ne sortira qu'un peu plus tard de la réserve dans laquelle elle est enfermée. »

Les précédents articles du *Moniteur* semblaient indiquer chez M. le duc Decazes d'autres préoccupations et le désir non déguisé de hâter, au contraire, une intervention qui, dans l'état présent de la France, nous a toujours paru funeste. Pour expliquer ce revirement, on assure que M. de Gontaut-Biron, revenant de Berlin, aurait parlé de manière à persuader enfin au ministre des affaires étrangères que notre rôle était d'observer, non d'agir.

***

La commission de députés, de sénateurs, d'architectes et d'ingénieurs, chargée par le ministre des travaux publics d'étudier la question de la reconstruction des Tuileries, est allée, sous la conduite de M. Christophle et de M. de Cardailhac, directeur des bâtiments civils, visiter les ruines du monument.

Parmi les membres présents, il y avait MM. Paul de Rémusat et Tirard, députés, Hérold, sénateur, Lefuel, Raynaud et Duc, architectes.

Dans une prochaine séance, qui aura lieu au ministère des travaux publics, la commission discutera la question de savoir si les ruines qu'elle a visitées peuvent servir à la reconstruction du monument ou si elles doivent être abattues.

***

Le ministre des affaires étrangères a quitté Paris pour aller passer quelques jours à Arcachon. De là, il se rendra à la session du conseil général de la Gironde, dont il est membre.

Sur les 9 ministres qui composent le cabinet actuel, 4 seulement sont membres des conseils généraux. Ce sont MM. Dufaure, dans la Charente-Inférieure ; le duc Decazes, dans la Gironde ; Waddington, dans l'Aisne, et Christophle, dans l'Orne. En outre, MM. Dufaure, le duc Decazes et Waddington sont présidents de leurs conseils respectifs.

***

Le *Constitutionnel* annonce qu'il y aura le 20 août, à Arenemberg, une réunion de députés et de sénateurs bonapartistes.

***

On télégraphie de Paris à la *Gazette de Cologne* que le général de Cissey a donné à plusieurs généraux l'ordre d'assister aux grandes manœuvres allemandes.

***

Les *Droits de l'Homme*, sous la signature X...y, donnent un détail... personnel :

« Beaucoup de personnes ignorent que M. Decazes ayant réclamé, il n'y a pas longtemps, l'internement de M. Henri Rochefort dans une ville de l'intérieur de la Suisse, le conseil fédéral a fait à cette prétention amusante cette réponse non moins gaie : « Comment ! vous n'avez pas pu l'empêcher de » s'évader de la presqu'île Ducos, et vous » voulez que nous l'empêchions de sortir de » Lucerne et de Fribourg ?... »

***

UNE DÉNONCIATION.

M. Farcy a inventé un joli bateau qui n'a qu'un défaut... c'est d'aller au fond de l'eau. Cette petite découverte a aigri le caractère de M. Farcy et, de dépit, il s'est fait républicain.

En furetant çà et là il a découvert dans un logement de Trianon un brave vieux soldat, le colonel de Vanteaux, ancien gouverneur de ce palais, destitué par les hommes du 4 septembre. Le colonel de Vanteaux a montré, pendant l'invasion prussienne, autant de fermeté que de tact, et il a préservé Trianon des spoliations dont les armées allemandes se sont rendues coutumières. Son attitude avait touché les ministres de M. Thiers eux-mêmes, et ceux-ci, prenant en considération l'âge et les infirmités du colonel de Vanteaux, l'avaient autorisé à rester dans ce logement qui, de l'aveu de M. Christophle, « n'a aucune importance, absolument aucune, et qui pourrait être difficilement affecté à une autre destination », ce sont les propres paroles de ce ministre, consignées à l'*Officiel*.

Mais M. de Vanteaux avait été colonel dans la garde : c'était là un péché que M. Farcy se proposait de lui faire expier.

Il a osé raconter, et la Chambre l'a écouté, toutes les démarches qu'il avait faites pour faire chasser de son asile ce pauvre vieux soldat. Il a dénoncé la femme d'un ancien employé, qui jouissait d'une semblable faveur, et aussi une lingère, et personne ne s'est élevé pour dire à M. Farcy :

« Assez, assez, cela est honteux ! »

Mais ce n'était pas assez pour M. Farcy, il a prétendu que M. de Vanteaux avait été nommé par les Prussiens commandant de Trianon.

Si M. Farcy se rappelle qu'il a eu l'honneur de porter l'épaulette, il doit se mordre les doigts à l'heure qu'il est d'avoir tenu un pareil langage sur l'honorable M. de Vanteaux, car voici la lettre que le colonel vient de lui adresser :

« Trianon, le 12 août 1876.

» Monsieur,

» Vous usez de votre inviolabilité de député pour attaquer dans ma vie d'honnête homme et de soldat. Mais, si vous êtes inviolable comme représentant, moi, je le suis comme militaire et gentilhomme.

» Je méprise donc l'indigne calomnie que vous avez osé porter à une tribune française.

» Le colonel F. DE VANTEAUX,

» *Ex-commandant militaire des palais de Trianon.* »

La correction est dure, mais M. Farcy, cet intrépide marin qui va-t-en guerre contre les vieux soldats et les lingères, s'en consolera en songeant qu'il a fait un peu de mal à des gens qui ne lui en ont jamais fait.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE.

Par décret de M. le Président de la République française, inséré à l'*Officiel*, M. le général de division Berthaut est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général de Cissey, dont la démission est acceptée.

Parmi les généraux mis en avant pour le ministère de la guerre, le maréchal de Mac-Mahon a choisi le général Berthaut.

Le général Berthaut est considéré, avec le général Gresley, comme l'un des hommes les plus capables de l'armée française.

Il n'a pas seulement donné des preuves de cette capacité dans le commandement de la 10e division d'infanterie (5e corps d'armée). Il a présidé avec un mérite universellement reconnu la commission qui a préparé l'organisation de l'armée territoriale. On n'a pas oublié non plus quelles belles qualités de tacticien il montra, l'année dernière, dans les manœuvres du 5e corps.

L'armée apprendra avec satisfaction la nomination du général Berthaut, qu'elle sait laborieux et prudent, autant que studieux des améliorations nécessaires. Nous applaudissons à un tel choix avec un plaisir patriotique d'autant plus vif que le général Berthaut est un soldat qu'aucun parti n'a le droit de considérer comme sien : le général Berthaut n'a jamais fait de politique ; il ne connaît que le drapeau national ; et nous avons la certitude que, ministre de la guerre, il ne sera que plus jaloux encore de rester au-dessus de toutes nos querelles de droite et de gauche. A cet égard, sa nomination sera bien accueillie du public tout entier.

Etranger.

Cet automne, dit le *Daily-Telegraph*, trois nouveaux régiments seront ajoutés à l'armée allemande, et tous les trois seront composés d'Alsaciens-Lorrains.

ANGLETERRE.

La session du Parlement anglais a été close avant-hier par un message royal. Les termes en sont pesés de façon à ne pas trop indiquer de quel côté se trouvent les sympathies directes de l'Angleterre en Orient. On peut croire qu'il n'en aurait pas été de même si les termes en avaient été arrêtés il y a huit jours. Mais il devait en être autrement au lendemain du jour où M. Disraeli est devenu le vicomte de Beaconsfield, c'est-à-dire après que l'on a déguisé sous cette récompense l'échec de la politique qu'il avait préconisée et qu'atteint le désastre dont sa retraite, peu volontaire, est l'indéniable preuve.

RUSSIE.

D'après la *Gazette de Lausanne*, l'état mental de Mme Dobrowolska, qui a déchargé sur le prince Gortschakoff un coup de revolver chargé de menu plomb, capable tout au plus de tuer un passereau, ne permettra pas aux juges de rendre cette dame responsable de l'acte qui l'a fait arrêter. Elle est actuellement soumise à l'examen médical. Ce sont de graves affaires d'intérêt qui ont dérangé ses facultés mentales. Mme Dobrowolska prétend qu'une fortune de 2 millions lui est retenue par le gouvernement russe.

Tels étaient les renseignements reçus sur cette affaire, mais voici qu'une correspondance adressée de Berne à l'Agence Havas la présente sous un jour tout différent.

Mme Dobrowolska, née Otabouroff ou Tabouroff, est de naissance russe ; mais elle a été élevée à Varsovie. Expulsée de Russie à la suite de démarches répétées au sujet de sa fortune dont elle prétend le gouvernement russe détenteur, elle vint à Genève où elle fit paraître une brochure intitulée : *Les crimes du gouvernement russe*, par une condamnée. On relève de ce livre que, malgré des sentences judiciaires, l'administration russe, dont l'auteur dit beaucoup de mal, refuse à restituer ce qui revient à la réclamante. Avons-nous affaire à une folle, bien à une femme qui demande justice, qui veut faire valoir ses droits méconnus ? Elle dit très-tranquillement qu'elle a choisi ce moyen, parce qu'elle est sûre qu'il réussira et qu'on s'occupera de son cas. Et, en effet, on s'en occupe, et les médecins suisses paraissent décidés à ne pas prononcer sans mûr examen.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique du 32e de ligne est arrivée ce matin à Saumur ; elle nous restera jusqu'à mardi : c'est une excellente fortune pour les amateurs de bonne musique.

Musique du 32e de ligne.

Demain samedi, à 7 heures 3/4 du soir, la musique du 32e se fera entendre dans le Square du théâtre.

Programme.

1° Marche nuptiale du *Songe d'une nuit d'été* ..... MENDELSSOHN
2° Ouverture de *Nabuchodonosor* ..... VERDI.
3° Fantaisie sur *Fleur-de-Thé* ..... LECOCQ.
4° *Thérésen*, valse ..... FAUST.
5° *Les Bleuets*, polka ..... PIROUELLE.

---

conséquence, nous te sommons et requérons de dire ici, à tous présents, s'il est vrai qu'aux arrêts tu aies employé tes loisirs à mettre des pièces à tes vieux souliers, ainsi qu'en témoignent lesdites *pièces* que nous avons sous les yeux.

Et le jeune accusateur public montra du doigt les morceaux de cuir assez mal ajustés.

Greenhorn, qui avait écouté avec une attention sérieuse cette burlesque accusation, y répondit à peu près ainsi :

— Il est très-vrai que j'ai rapiécé mes souliers. Vous voulez savoir pourquoi ? *Primo*, parce qu'ils étaient troués ; *secondo*, parce que je n'avais pas d'argent pour les faire raccommoder.

— Que n'empruntiez-vous, accusé ?

— Je n'emprunte jamais.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne suis pas sûr de pouvoir rendre.

— Bah ! tu cherches à nous donner le change, reprit Arthur avec colère. Avoue tout simplement ce que j'ai toujours soupçonné, c'est que tu es le fils de quelque misérable savetier de Londres, et que tu as déserté l'échoppe paternelle, parce que tu rougissais de monsieur ton père.

Greenhorn devint pourpre.

— Mon père était gentilhomme, dit-il, car il eût rougi d'insulter à la pauvreté d'un camarade.

— Oh ! oh ! voilà que ça chauffe ! dit l'espion de Montmeillan.

— Eh bien, j'approuve Greenhorn, reprit un autre mauvais sujet ; il prend la chose comme il faut la prendre : aussi vais-je lui donner un conseil d'ami. Pendant les vacances, qu'il passe ordinairement ici, il pourra se récréer en ressemelant nos vieilles bottines ; donnons-lui notre clientèle, messieurs, ne fût-ce que pour le mettre en fonds d'acheter un habit neuf, vu que le sien montre la corde depuis tantôt deux ans.

— Soit ! et si nous sommes contents de sa besogne à la rentrée, nous lui voterons une savate d'honneur.

— Pour faire pendant à l'ordre de la Jarretière de son noble pays.

— Dressons d'abord sa généalogie, messieurs, dit un des plus acharnés limiers ; car il faut faire ses preuves pour être admis dans l'ordre de Saint-Crépin.

Et il commença, sur l'air de *Mon père était pot* :

Mon père, illustre savetier,
Ma mère, bien connue du quartier...

Mais avant qu'il pût ajouter un mot, Greenhorn s'élança sur lui et le prit à la gorge.

— Ne parlez pas de ma mère, je vous le défends !

Ses yeux flamboyaient ; l'agneau s'était fait lion.

En une seconde il fut entouré et sommé de lâcher prise.

Non ! il serrait toujours d'une étreinte convulsive, sans paraître sentir les coups qui l'assaillaient au visage.

A ce moment critique, la persienne d'une fenêtre du rez-de-chaussée s'ouvrit, et une voix s'écria :

— Fi ! les lâches ! Vous n'avez donc pas de mère, vous ?... Vous êtes donc tous des enfants trouvés ?

Cette brusque apostrophe arrêta court les plus furieux.

Les muscles roidis de Greenhorn se détendirent ; il lâcha sa proie, et chercha des yeux la voix qui avait parlé.

C'était celle de Mlle Suzette.

Occupée à ranger l'office, elle avait assisté à la dernière péripétie du drame.

Le jeune Anglais la regarda comme il eût regardé sa mère si elle eût été là ; puis il se redressa, et sembla nous défier tous : cette fois, il ne trouva personne pour relever le gant.

Au bout de dix minutes, Greenhorn quitta lentement la cour, non sans se retourner à plusieurs reprises et nous faire face de son visage meurtri, mais calme et rayonnant.

Décidément, le vaincu narguait ses vainqueurs.

Mlle Suzette l'attendait au passage ; elle lui tendit la main :

— Bravo, M. Greenhorn ! Vous êtes un brave garçon, et votre mère est une heureuse mère !

Greenhorn poussa un cri étouffé, et s'enfuit sanglotant.

— Ah ! j'aurais dû deviner qu'il était orphelin, s'écria-t-elle.

Puis, se retournant vers nous :

— J'espère que personne de vous ne s'en doutait : ce serait si mal !

Nous nous regardâmes sans répondre, confus que nous étions de notre bel exploit et de ses suites.

Notre coq de combat, Arthur de Montmeillan, avait la crête basse et rentrait ses ergots ; mais boule-dogue, à demi étranglé, ne trouvait plus de voix pour aboyer, et le gros de l'armée, complétement démoralisé par l'intervention de Mlle Suzette, s'était dispersé.

Il en résulta, jusqu'aux vacances, une trêve forcée, rendue plus facile par l'absence de Greenhorn, appelé à composer pour le concours général où il obtint le premier prix de thème latin, triomphe qu'on s'empressa d'enregistrer à la suite de tant d'autres griefs, et que l'on se promit de faire chèrement payer à la rentrée des classes.

(*La suite au prochain numéro.*)

Pendant les deux jours de courses, pour donner accès à l'hippodrome, un pont sera établi sur le Thouet au bac de Bagneux, et un passage à niveau au bout du chemin vert.

Hier soir, vers 3 heures, au moment où un orage apparaissait à notre horizon, on ne se doutait pas qu'il causait des ravages à quelques lieues de nous.

A Gennes, la foudre est tombée sur la maison de M. Delalande, propriétaire, et y a mis le feu. Tout le bâtiment a été détruit. Le fluide a incendié également un bûcher, a pénétré dans un cellier attenant à la gendarmerie et a causé quelques dégâts dans le bureau du brigadier. La caserne a été préservée.

Dimanche soir, la foudre est tombée sur deux arbres et les a enflammés.

L'un était un chêne séculaire, commune de Nueil ; les flammes s'élevaient à 5 et 6 mètres au-dessus des plus hautes branches.

Ce feu, sur la lisière d'un taillis, menaçait de prendre des proportions inquiétantes sans le concours de la population.

Presque à la même heure, le même orage incendiait un vieil ormeau, commune de Tancoigné. Au dire des témoins, cet arbre flambait comme un amas de chaume.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu s'est déclaré, à Allonnes, dans une ferme appartenant à M. Bouilly, de Brain, et exploitée par les époux Moreau.

La perte s'élève à 3,000 fr., couverte par une assurance.

On ignore la cause de ce sinistre.

Mercredi soir, un bien triste accident est arrivé dans les caves de M. Ackerman, à Saint-Florent. Trois hommes, MM. Soyer, Dudais et Tessier étaient occupés à emmagasiner des barriques de vin, les établissant, suivant l'expression technique, en *bergeon*, c'est-à-dire les unes sur les autres. Le premier rang se composait de grosses tonnes, et le second de fûts du pays.

Soyer et Dudais, au moyen d'un poulain, élevaient les barriques à Tessier qui, monté sur les tonnes, les recevait et les *enchantelait*. Tout-à-coup, dans cette opération, les pieds lui manquèrent, il tomba à terre, et la pièce qu'il manœuvrait le suivit, mais si malheureusement que tout son poids porta sur la tête de Tessier qui a été tué sur le coup.

Les deux camarades ont voulu, mais en vain, retenir la barrique : l'un s'est blessé assez gravement au pouce, l'autre au bras.

Tessier, âgé de 26 ans, était très-aimé et estimé de ses camarades et de ses patrons.

On ne se souvient pas avoir vu un accident semblable dans aucune cave de Saint-Florent ; pour qu'il se produisit, il a fallu un concours de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Le 15 août, le nommé Artif (Louis), demeurant à Saint-Clément-des-Levées, s'est pendu dans son écurie avec les guides de son cheval.

Angers. — Le 16 août, un incendie a eu lieu à Angers, près du champ de manœuvres, dans les magasins de M. Vincent jeune, artificier, rue Basse-du-Mail, 46. Les flammes ont rapidement envahi tous les magasins construits en toiles et en bois légers, et, sans le secours qu'ont apporté les voisins, elles auraient infailliblement détruit le pâté de maisons situé auprès.

Le feu a pris dans une pièce où étaient entassées des cartouches et des fusées. Une heure après tout était fini.

Ce n'est qu'assez longtemps après le départ de M. Vincent que le feu a été aperçu.

Rien n'a pu être sauvé et les dégâts se sont étendus jusque chez un voisin, M. Gaudeau. Les seules pompes qui ont donné, sont celles de la manufacture de MM. Trudelle et Marcheteau.

Les pertes s'élèvent à 3,000 fr. pour lesquels il n'y avait pas d'assurance, M. Vincent n'ayant trouvé aucune compagnie qui voulût assurer ses bâtiments.

(*Union de l'Ouest.*)

La loi du 24 mai 1834 punit d'un emprisonnement le port d'armes prohibées. Le pistolet est une arme prohibée tombant sous l'application de cette loi. La détention à domicile en est permise, mais le port sur la voie publique en est rigoureusement interdit. Avis à ceux qui portent des révolvers chargés.

La feuille de coupons des actions au porteur de la compagnie d'Orléans sera entièrement épuisée lors du détachement du coupon d'avril prochain, et doit, par conséquent, être renouvelée d'ici au 1er octobre 1877.

Les gares et stations devront accepter les titres qui leur seront présentés pour ce renouvellement.

La compagnie d'Orléans invite les propriétaires d'actions au porteur qui se présenteront pour effectuer le dépôt des coupons échéant le 1er octobre prochain, à remettre également les titres, en établissant une demande de renouvellement sur le modèle en usage à cet effet.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Nous insérons avec plaisir l'article suivant dont l'auteur s'élève avec raison contre l'abus qui résulte du monopole :

« La Faculté catholique de droit d'Angers a eu d'assez heureux débuts.

» Pour la première année de doctorat, les trois candidats qui se sont présentés ont été reçus et, pour les premières années de droit, vingt-sept sur trente-cinq ont subi leurs examens d'une manière satisfaisante. Au nombre des trois susdits candidats, nous remarquons avec plaisir un nom qui appartient à notre Touraine, celui de M. Ludovic Morillon du Bellay.

» Ce petit succès était prévu. Nous espérons en enregistrer de plus grands à l'avenir. Il n'est rien de tel que l'émulation pour exciter le zèle des élèves et pour relever le niveau des études. Les sénateurs qui ont voté contre le projet Waddington ont excellemment compris l'importance de la loi de juillet 1875. La liberté d'instruire avec science et moralité s'impose à tout pays civilisé, celle de professer un enseignement essentiellement chrétien est un des droits indéniables de la France.

» En dépit des radicaux et de l'*Union libérale*, nous soutiendrons avec la majorité conservatrice du Sénat que le monopole de l'instruction publique est l'attribut du césarisme et non celui d'une vraie république ou d'une sage royauté.

» La loi de juillet 1875 est un acte de stricte justice et non une faveur. On ne pourrait s'opposer à son exécution ni l'abroger sans manquer de sincérité.

» Une autre considération se présentait à l'appui. L'esprit de suite si nécessaire à tout gouvernement l'est surtout au régime fluctuant de la République. Il s'agissait de savoir si les lois pourraient, sans danger, être perpétuellement mises en question, si ce qui a été reconnu comme droit il y a un an, un mois, une semaine, n'allait plus l'être à l'époque fixée par le radicalisme, si enfin nous n'avions plus un seul jour d'assuré pour le règne de la justice. Ou les lois jouiront de toute leur vigueur sous la République, ou la République tombera dans le chaos de l'anarchie. Aucune d'elles ne saurait être abrogée, tout au moins tant que subsisteront les motifs graves qui l'ont provoquée.

» En nous plaçant maintenant au point de vue de l'Université de l'Etat, nous dirons avec un de ses anciens professeurs qui signait la pétition contre le projet Waddington : si la loi de juillet 1875 est un acte de justice pour les catholiques, elle est une mesure de salut pour les études françaises. Nous répétons ici une idée émise plus haut, c'est à dessein enfin que l'on se pénètre de cette pensée qui a force d'axiome : le monopole en matière d'instruction produit la faiblesse et la routine et paralyse l'émulation.

» Mais ici se présente une question. Pourquoi les radicaux tiennent-ils tant à ce privilége abusif, eux qui parlent sans cesse de liberté ? La réponse est facile. Si le monopole de l'instruction d'Etat a napoléonisé la France, il pourrait bien servir à la radicaliser. Compris ! Voilà le bout de l'oreille... radicale ! »

M.

COURSES DE SAUMUR

20 ET 22 AOUT 1876.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 20 août.

1° Prix des Haras (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 74 kil. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge ; une somme de 10,000 fr., 4 kil. ; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, auront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° Course plate (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

3° Course de Haies (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manége. — Distance : 2,200 mètres environ.

4° Steeple-Chase (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manége ; poids commun, 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5° Prix du Chemin de fer (steeple-chase-handicap, gentlemen-riders) : 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr. ; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

Lundi 21 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 22 août.

1° Course plate (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° Prix de la Société d'Encouragement (3e série) : 2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un prix de classe ou de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. ; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ.

3° Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. La moitié des entrées au second, le troisième retire la sienne ; le reste au fonds de courses. — Distance : 2,200 mètres environ.

4° Course de Haies (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manége. — Distance : 2,200 mètres environ.

5° Steeple-Chase (militaire) : Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manége. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

6° Prix du Conseil général (steeple-chase-handicap) : 1,500 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — Le second double son entrée, le reste au fond de courses. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Dernières Nouvelles.

Le ministre des affaires étrangères de Constantinople vient encore d'adresser les dépêches suivantes à l'ambassadeur ottoman à Paris :

« Constantinople, 16 août.

» L'enquête faite par les autorités locales a constaté que depuis le commencement des hostilités les Serbes ont incendié 161 maisons musulmanes, 520 habitations chrétiennes, bon nombre de chaumières et de greniers à Novi-Varoche, à Sémidate, à Prépol et à Mitrowitza, et 80 maisons, le conaq de l'autorité, une mosquée, une école musulmane, 23 boutiques, 22 moulins, 20 kans à Palanka.

» L'enquête continue dans les autres districts. Je vous ferai connaître les résultats au fur et à mesure qu'ils me seront communiqués. »

Pour les articles non signés : P. Gorad

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel

Dimanche 20 *août* 1876,

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

BRASSEUR

ET

LASSOUCHE

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal,

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

POSTE RESTANTE

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

M. Brasseur remplira le rôle de *Jephké*, qu'il a créé à Paris.

M. Lassouche remplira le rôle de *Clapotin*, qu'il a créé à Paris.

Voici la distribution des autres rôles :

Blésimard, MM. Paul Ginet ; Guérinet, Lafaye ; Pomaré, Martal ; Larondel, d'Hennezel ; Couët, Jourdan ; Henry, Karl ; Blanche, Mmes Othon ; Georgette, d'Hennezel ; Emma, Dany, Julia, Marcelle ; Lizon, Buguet ; premier employé, MM. Maurice ; deuxième employé, Dubois.

UN LIT POUR TROIS

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.

M. Lassouche remplira le rôle de *Clodion*, qu'il a créé à Paris.

Ordre : 1° Un lit pour trois ; 2° Poste restante.

Lundi 21 *août*,

LA CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. Brasseur remplira le rôle de *Colladan*, qu'il a créé à Paris.

M. Lassouche celui de *Sylvain*, qu'il a créé à Paris.

Mardi 22 *août*,

TURGOTIN

Pièce nouvelle en 1 acte, de M. Georges Du Bosch.

Jouée par MM. Brasseur, Lassouche, Paul Ginet, Martal, d'Hennezel, Jourdan, Karl, Mlle Dany.

M. Brasseur remplira 4 rôles de différents caractères.

UN MOUTON A L'ENTRESOL

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Albéric Second.

Le Misanthrope et l'Auvergnat

Pièce en 1 acte, de MM. Lubize, Labiche et Siraudin.

MADAME VEUVE LARIFLA

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Choler.

M. Lassouche remplira le rôle de *Grattepain*, qu'il a créé à Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

SOUSCRIPTION

DES

ACTIONS DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE

DU

TÉLÉGRAPHE

DE PARIS A NEW-YORK

Statuts passés devant Me Dufour, notaire à Paris, les 25 juillet et 9 août 1876.

Capital SOCIAL : 33 MILLIONS de Francs

DIVISÉ EN 66,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Pouyer-Quertier, G. O. ✻, ancien Ministre des Finances, Sénateur, *Président* ;
De Dompierre-d'Hornoy, G. O. ✻, Vice-Amiral, ancien ministre de la Marine, Sénateur, *Vice-Président* ;
Comte d'Hespel, sénateur ;
Comte de Valon, ancien député, conseiller général de l'Eure ;
Le Marquis de La Roche-Lambert, ✻, trésorier-payeur général ;
Le Comte de Lambertye ;
Emile Gallet, O. ✻.

De Chauvin, ingénieur-électricien.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La Compagnie a pour objet la création et l'exploitation d'une communication télégraphique entre la France et l'Amérique.

Le droit d'établir cette communication a été accordé à M. Pouyer-Quertier par le gouvernement français.

En 1867, un câble a été établi entre Brest et Duxbury (près Boston), mais la Société qui le possédait l'a vendu avec un bénéfice considérable et, depuis lors, toutes les lignes qui relient l'Europe à l'Amérique appartenant à des Compagnies anglaises, l'intérêt de notre commerce et de nos relations extérieures nécessite la création nouvelle.

RENDEMENT.

Le bénéfice peut s'évaluer d'après les recettes réalisées dans les 12 derniers mois par les lignes anglaises.

Ces recettes s'élèvent en moyenne à plus de 50,000 fr. par jour.

La Compagnie directe, avec un seul câble, fonctionnant sans interruption depuis cinq mois au milieu des cinq autres câbles anglais, a perçu 1,437,600 fr., ce qui, dans cette proportion de recettes, lui assure 3,450,000 fr. après les 12 premiers mois de son exploitation.

La Compagnie française, entourée de garanties exceptionnelles, est en droit de compter sur un résultat semblable, et l'extension sans cesse croissante des communications lui fait espérer à courte échéance la possibilité de réaliser des bénéfices supérieurs à 10 0/0.

De plus, il résulte des études faites et des pourparlers sérieusement engagés, qu'avec les 33 millions de francs demandés, la Compagnie française pourra :

1° *Entrer en jouissance de son câble dans le courant de l'été prochain ;*

2° Avoir une ligne terrestre américaine dont elle n'aura point à payer l'entretien pendant 20 ans ;

3° Conserver un fonds de roulement suffisant pour la marche de ses opérations.

Des mesures seront prises pour que les constructeurs avec lesquels on traitera, soient responsables de la pose du câble.

Enfin, par suite des alliances sagement préparées, la Compagnie pourra commencer son service quelques semaines après sa constitution, et sera, autant qu'il est possible, à l'abri des chances d'interruption.

La Souscription sera ouverte à Paris

LE MARDI 22 AOUT, DE 10 H. A 4 H.

A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

72, rue de la Victoire.

VERSEMENTS

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	75 »
Le 15 octobre 1876.....	125 »
Le 15 janvier 1877.....	125 »
Le 15 avril suivant.....	125 »
Total.....	500 fr.

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, le droit d'anticiper tout ou partie des versements, avec escompte calculé à 5 0/0 l'an.

Toutes les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de la Bourse.

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient ; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du *Legs de Caïn*, sous le titre de *Nouveaux récits galiciens*, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracées des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroîtra encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr. ; ou envoi, 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; Mme GODRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie, 26, place Vendôme, Paris.

(31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :	*Arrivées à Poitiers :*
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 30 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :	*Arrivées à Saumur :*
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 20 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 °/o jouissance décembre. . .	71 »	» 30	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	745 »	5 »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	690 »	» »	2 50
4 1/2 °/o jouiss. septembre. . .	102 35	» »	» »	Crédit Mobilier	190 »	» »	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	588 75	6 25	» »
5 °/o jouiss. novembre	106 32	» »	» 07	Crédit foncier d'Autriche . . .	480 »	» »	5 »	Société autrichienne. j. janv. .	583 75	» »	1 25
Obligations du Trésor, l. payé.	490 »	3 »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	410 »	» »	15 »				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228 »	» »	» »	Est, jouissance nov.	625 »	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495 »	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1000 »	3 75	» »	Orléans	326 25	» »	» »
— 1865, 4 °/o.	510 »	2 50	» »	Midi, jouissance juillet. . . .	775 »	7 50	» »	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	324 50	» »	» »
— 1869, 3 °/o.	372 »	» »	3 »	Nord, jouissance juillet	1255 »	5 »	» »	Est	323 50	» »	» »
— 1871, 3 °/o.	358 75	» 75	» »	Orléans, jouissance octobre. .	1065 »	» »	» »	Nord	329 »	» »	» »
— 1875, 4 °/o.	494 »	» »	1 »	Ouest, jouissance juillet, 65. .	677 50	» »	2 50	Ouest	323 75	» »	» »
Banque de France, j. juillet. .	3700 »	» »	20 »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »	Midi.	322 50	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	695 »	5 »	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	1297 50	» »	1 25	Deux-Charentes.	314 »	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	382 50	» »	2 50	Société Immobilière, j. janv. .	25 »	5 »	» »	Vendée	289 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335 »	» »	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320 »	10 »	» »	Canal de Suez.	535 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1er mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,	express-poste. (s'arrête à Angers)
6 —	45 —	—	omnibus-mixte.
9 —	1 —	—	—
1 —	37 —	soir,	express.
4 —	10 —	—	omnibus.
7 —	17 —	—	omnibus-mixte.
10 —	37 —	—	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin,	direct-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	41 —	—	express.
12 —	38 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	omnibus-mixte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

AVIS ADMINISTRATIF.

ÉLARGISSEMENT

DE LA

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 2

Traverse d'Ambillou.

En exécution de la loi du 3 mai 1841, M. le préfet de Maine-et-Loire donne avis aux intéressés que, par suite de l'élargissement, sur le territoire de la commune d'Ambillou, de la route départementale n° 2, des Ponts-de-Cé à Loudun, dont les travaux ont été autorisés par délibération du conseil général du 19 août 1875 ;

Le sieur Moron, Séraphin-Claude, et dame Bruneau, Céleste-Julie, son épouse, dûment autorisée par lui, demeurant ensemble au bourg de la commune d'Ambillou, mariés sous le régime de la communauté légale, ont cédé au département, pour en jouir et disposer immédiatement, les terrains ci-après désignés :

1° Quatre-vingt-treize centiares de terrain, en jardin, section B, n° 243 du plan cadastral, n° 1 du plan parcellaire, à raison de 300 francs l'are..... 279 fr.
Plus pour dommages... 100 »

2° Quarante-deux centiares, en maison, section B, n° 245 du plan cadastral, n° 2 du plan parcellaire, à raison de 300 francs l'are. 126 »
Plus pour dommages... 1,380 »

3° Cinq centiares, en maison, section B, n° 244 du plan cadastral, n° 3 du plan parcellaire, à raison de 300 francs l'are..... 15 »
Plus pour dommages... 100 »

Total..... 2,000 fr.

A VENDRE

UN TRÈS-BEAU JARDIN

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT,

Situé près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. MILON, libraire.

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou séparément,

MAISONS

Situées rue Saint-Nicolas, nos 7, 9, 11 et 13, et rue Daillé, nos 18 et 20 ;

Le tout, divisé en plusieurs locations, avec cours et servitudes, forme un seul ensemble d'une superficie de 673 mètres.

S'adresser à M. RAPAUD, chapelier, ou à Me LAUMONIER, notaire à Saumur. (370)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME

DE GASTINES

Contenant environ 13 hectares 15 ares, située communes de Saint-Just-sur-Dive et de Brézé.

S'adresser à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, ou à Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties,

UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse ; plusieurs caves, lieux à l'anglaise ; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à Me CLOUARD, notaire. (190)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de Me LE RAY, avoué, successeur de Me CHEDEAU, **est transférée rue de Bordeaux, 4.**

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir,

SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.

Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

NOUVEAU CHAUFFAGE

MOUSSERON

20, Bard des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.

Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poëles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, Cribles. (103)

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE

ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE

Par **M. l'Abbé MERIT,**

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

	Paris.	Départem^{ts}.
Un an. . . .	6 fr. »	8 f. »
Six mois...	3 50	4 »
Trois mois.	2 »	2 »

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

	Paris.	Départem^{ts}.
Un an....	15 fr.	18 fr.
Six mois...	8 fr.	10 fr.
Trois mois.	4 fr.	5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.